

GARANTIE À 20 ANS

Jalmo garantie, pour une période de 20 ans, les extrusions de P.V.C. contre la corrosion, le pelage ou le boursofflement, la variation de couleur et de texture qui pourrait survenir sous des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Cette garantie ne couvre que le remplacement des pièces défectueuses et non la main d'œuvre et le transport, sauf la 1^{re} année.

GARANTIE UNITÉ SCÉLLÉ ENERGY STAR 10 ANS

Jalmo garantie les unités de verre scellé certifié Energy star pendant 10 ans, selon les conditions normales d'usage et d'installation, contre la formation d'un film ou d'un dépôt de poussière sur les surfaces internes, et causant un obstacle appréciable à la vision. Si tel est le cas, Jalmo s'engage, à fournir seulement, un nouveau verre scellé en échange ainsi que les frais de main d'œuvre pour la 1^{re} année. Par la suite, Jalmo s'engage à replacer les unités défectueuses, les frais d'installation et de transport sont la responsabilité du client. Aucune garantie contre le bris de verre. Nous vous suggérons de vous procurer l'assurance contre les risques de bris.

1. Il est recommandé de toujours garder une bonne circulation d'air sur la surface intérieure du verre. Les sources d'air chaud ne doivent pas être dirigées directement vers l'unité scellée. Assurez-vous de bien suivre ces recommandations afin de prévenir les bris thermiques.

2. La condensation sur la surface du vitrage scellé, à l'intérieur d'une pièce, est le premier signe visible d'un degré d'humidité ambiant trop élevé. Vous devez contrôler cette condensation afin d'éviter la moisissure et augmenter votre confort. Vous devez obligatoirement détenir la facture d'achat original et être le 1er acheteur pour pouvoir vous prémunir de cette garantie.

GARANTIE DE 10 ANS

Jalmo garantit 10 ans ses produits de quincaillerie contre tout défaut de fabrication et tout vice de fabrication dans les matériaux suite à l'usure normale du produit. Cette garantie ne s'applique pas à l'oxydation, à la décoloration, au poli, ni au fini de quincaillerie. La garantie remplacera les pièces défectueuses et couvrira la main d'œuvre pour une période de 1 an . Après la 1^{re} année, la main d'œuvre, et les frais de transport sont la responsabilité de l'acheteur.

GARANTIE DE 5 ANS

Jalmo garantit que les pièces de rechange seront disponibles, excluant les frais de transport ou de main-d'œuvre, pour leur remplacement.

GARANTIE COMPLÈTE D'UN AN

Jalmo garantie pour une période d'un an, comprenant pièces et main-d'œuvre ses produits, à compter de la date de livraison, selon les conditions normales d'installation et d'usage. Si, à l'inspection, il est démontré qu'une pièce est défectueuse, cette pièce sera remplacée ou réparée, [à notre discrétion] sans frais, par des produits similaires. Cette garantie ne s'applique pas aux moustiquaires.

EXCLUSIONS: Toute défectuosité ou dommage résultant d'abus, de vandalisme, d'un accident, d'une catastrophe naturelle, une mauvaise manutention, d'un manque d'entretien régulier, d'une mauvaise installation [cadre non à l'équerre, niveau inadéquat, tordu, courbé vers l'intérieur ou l'extérieur] ou tout dommage provenant de négligence. Aussi dans les exclusions une réparation non effectuée par les techniciens certifiés par la Compagnie, ou par l'infiltration d'eau non causée par une défectuosité du produit. Un dommage causé par l'exposition aux vapeurs ou aux éléments corrosifs ou une défectuosité causée par l'ajustement naturel de bâtiment. Lors de la livraison, les volets des fenêtres sont toujours ajustés.